



Inscriptions scolaires Année scolaire 2025-2026

I. Calendrier inscriptions

- **Groupe scolaire de Spincourt + RPI du Bois Brûlé** : Mercredi 02 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au Pôle administratif de Spincourt, 3 Place Louis Bertrand
- **Groupe scolaire de Damvillers + RPI du Bois Brûlé** : Vendredi 11 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au Pôle administratif de Damvillers, 2 Rue Carnot
- **Groupe scolaire de Rouvrois sur Othain** : Mardi 08 avril 2024 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au Pôle administratif de Spincourt, 3 Place Louis Bertrand
- **Groupe scolaire de Dommary Baroncourt** : Mercredi 17 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au Pôle administratif de Spincourt, 3 Place Louis Bertrand

Pour les personnes ne pouvant se déplacer aux permanences, la procédure relative à ces inscriptions ainsi que la fiche d'inscription et la liste de pièces à fournir seront consultables et téléchargeables sur le site Internet de la Codecom de Damvillers-Spincourt (www.damvillers-spincourt.fr) jusqu'au 25 avril 2025.

Pour tout renseignement, l'envoi d'un mail à severine.naudin@damvillers-spincourt.fr est préférable.

II. Public concerné

Sont concernés :

- les enfants faisant leur première rentrée en maternelle (enfants nés en 2022 non inscrits ou nés entre le 01 janvier 2023 et le 31 août 2023).

Attention, il s'agit de pré-inscriptions. Les admissions définitives sont faites par les directeurs d'établissements scolaires.

-les enfants dont la famille a déménagé sur le territoire de la Codecom Damvillers-Spincourt en cours d'année scolaire 2024-2025 mais qui ont fini l'année dans leurs établissements scolaires d'origine.

III. Pièces à fournir

Toute pré-inscription ne pourra être étudiée qu'à réception de l'ensemble des pièces suivantes :

-fiche de renseignement dûment complétée et signée (téléchargeable sur le site Internet de la Codecom : www.damvillers-spincourt.fr)

-copie du livret de famille (pages parents et enfants)

-justificatif de domicile de moins de 6 mois

-copie de la pièce d'identité du représentant légal procédant à la pré-inscription

-copie des vaccinations (carnet de santé de l'enfant)

-le cas échéant, copie de l'acte de jugement (ou jugement provisoire) en cas de séparation ou divorce

-pour les enfants déjà scolarisés : certificat de radiation émis par l'école d'origine

Il est important de remplir chaque élément demandé sur la fiche de renseignements

IV. Dérogation

Les familles du territoire de la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt souhaitant scolariser leur enfant dans une autre école que leur établissement scolaire de rattachement doivent en faire la demande auprès du Président de la CCDS. Le dossier de demande de dérogation scolaire permettant l'étude de votre dossier vous sera envoyé sur demande écrite à severine.naudin@damvillers-spincourt.fr.

De même, les familles ne résidant pas sur le territoire de la CCDS mais souhaitant inscrire leur enfant dans un de nos établissements doivent en faire la demande auprès de leur commune ou Communauté de Communes ayant la compétence scolaire avant de se rapprocher de nos services.

V. Horaires

Etablissement scolaire	Communes	Horaires
Groupe scolaire de Damvillers	Azannes, Brandeville, Bréhéville, Chaumont Dt Damvillers, Damvillers, Delut, Dombbras, Ecurey en Verdunois, Etraye, Gremilly, Lissey, Merles sur Loison, Moirey-Flabas-Crépion, Peuvillers, Réville aux Bois, Romagne sous les Côtes, Ville Dt Chaumont, Vittarville, Wavrille	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h30-12h / 14h-16h30
Groupe scolaire de Dommary-Baroncourt	Amel, Eton, Dommary-Baroncourt, Domremy la Canne, Senon	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 9h-12h / 13h30-16h30
Groupe scolaire de Rouvrois	Arrancy sur Crusnes, Duzey, Nouillonpont, Rouvrois, Saint-Pierrevillers, Sorbey, Pillon	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h30-11h30 / 13h-16h
Groupe scolaire de Spincourt	Spincourt, Muzeray, Gouraincourt, Vaudoncourt	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h30-12h / 13h30-16h
RPI du Bois Brûlé (Écoles de Billy, Mangiennes et Saint-Laurent-Sur-Othain)	Billy, Mangiennes, Loison, Saint-Laurent-Sur-Othain, Villers Les Mangiennes	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h30-12h / 13h30-16h

VI. Restauration scolaire / Périscolaire / Mercredis Récréatifs

Un service de restauration scolaire est organisé au sein de chaque établissement (ou à proximité).

De même, un accueil périscolaire est organisé à partir de 7h jusque 19h.

Attention : Le maintien de ce service est conditionné à un nombre minimum d'enfants inscrits (inscriptions finalisées)

Merci de bien cocher les cases correspondantes sur la fiche de renseignements afin que l'accès au service soit créé.

Des mercredis récréatifs sont également organisés à Damvillers et Spincourt pendant les périodes scolaires avec une amplitude horaires de 7h à 19h.

Attention :

- le maintien de ce service est également conditionné à un minimum d'enfants inscrits
- en fonction des demandes et du lieu de résidence des familles, le site d'implantation des mercredis récréatifs peut changer

Pour tout renseignement, envoyé un mail à :

-cinderella.dasilva@damvillers-spincourt.fr pour le groupe scolaire de Damvillers et les écoles du RPI du Bois Brûlé (Billy, Mangiennes et Saint-Laurent)

-carole.salvestroni@damvillers-spincourt.fr pour les écoles de Dommary-Baroncourt, Rouvrois sur Othain et Spincourt

VII. Transport scolaire

Un ramassage scolaire est organisé par le service Transports de la Région Grand Est. Pour les enfants de niveau maternel et primaire, les titres de transport sont gratuits. Les demandes de cartes de bus sont à faire à compter du mois de juin à www.fluo.eu/55 (la date précise sera communiquée ultérieurement sur le site Internet et la page Facebook de la Codecom).

Nous vous invitons à en profiter pour consulter le règlement des transports scolaires.

Afin de garantir le bon déroulement du transport, la sécurité de tous et l'accompagnement des plus jeunes, une accompagnatrice, agent de la Codecom, est présente dans chaque circuit.

Pour les enfants de niveau maternelle, la présence d'un **adulte responsable** (tuteur légal ou personne désignée par celui-ci par écrit) est obligatoire. A défaut, les enfants ne seront pas descendus du bus mais reconduits au périscolaire avec surfacturation du service.

Votre enfant sera scolarisé en classe de maternelle à la rentrée de septembre 2025 ? Remplissez le document « personnes autorisées à reprendre les enfants à la descente du bus » lors de l'inscription en présentiel. Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour l'inscription scolaire, téléchargez le document sur le site internet de la CCDS (www.damvillers-spincourt.fr) et, une fois complété, renvoyez-le à severine.naudin@damvillers-spincourt.fr avec les autres documents demandés.

Attention, les enfants de niveau maternelle doivent également être accompagnés d'un adulte le matin.

VIII. Fournitures scolaires

Chaque directeur/directrice d'établissement procédera à l'admission des enfants dans son établissement. Les enfants nés en 2023 seront admis sous réserve des effectifs des enfants soumis à l'obligation d'instruction. L'équipe pédagogique sera en charge de procéder aux répartitions.

De ce fait, la liste de fournitures scolaires sera transmise à chaque famille par tout moyen à la convenance des directeurs d'établissements.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.